

# Renouvellement d'Adhésion 2022

Bonjour les **ami(e)s**

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2022 qui commence malheureusement dans un contexte sanitaire encore difficile. L'hiver s'installe doucement dans nos jardins ! avec, pour les passionnés de palmiers que nous sommes, une vague inquiétude sur une éventuelle vague de froid qui serait néfaste pour nos plantes favorites. Espérons que cela n'arrivera pas ! Vous n'avez peut-être pas encore eu le temps de renouveler votre adhésion, faites-le sans tarder car l'association a besoin de chacun de ses membres pour continuer à exister et vous faire partager une passion commune. Nous comptons sur nos correspondants régionaux, dorénavant plus nombreux, pour vous proposer des visites de jardins dans votre région, également une assemblée générale prévue à Nantes avec un superbe programme et bien sur notre revue pour laquelle nous nous efforcerons de trouver de nouveaux articles intéressants. Merci d'avance pour votre fidélité !

**Quelques changements pour 2022 ont été décidés lors de notre assemblée générale :**

- Notre boîte postale est supprimée, cela nous permettra d'économiser 250 euros par an. Tous les courriers doivent dorénavant être envoyés à : **secrétariat association Fous De Palmiers chez Mr HERBAUT Patrick 47 rue J.B LEBAS 59493 Villeneuve d'Ascq**
- Pour les adhérents qui peuvent bénéficier des avantages liés au rescrit fiscal l'adhésion revient à 13 euros par an après réduction d'impôts. De façon à rétablir une égalité entre tous nous avons décidé de créer une adhésion à 13 euros pour les adhérents ne pouvant prétendre à une réduction d'impôts. Ce tarif d'adhésion s'appliquera également aux chômeurs et aux étudiants. Un justificatif de situation devra impérativement être joint à la demande d'adhésion pour en bénéficier. **Ce tarif ne nous permettra pas cependant d'envoyer la revue trimestrielle sous sa forme papier, celle-ci sera envoyée sous forme informatique au format PDF.**
- Les étudiants et les chômeurs qui souhaitent recevoir leur revue trimestrielle sous forme papier peuvent bien sur souscrire à l'adhésion à 39 euros.
- Nous allons également donner à nos correspondants régionaux des moyens supplémentaires pour participer aux fêtes florales et organiser des visites de jardins privés ou publics. Vous trouverez les coordonnées de ces correspondants (anciens et nouveaux) dans la revue de Septembre.
- Pour conclure nous remercions chaleureusement tous nos adhérents pour leur fidélité et espérons que ces mesures vont inciter d'autres personnes à se joindre à nous !

Ci-dessous une petite explication sur le « Reçu fiscal » ....

**L'attestation fiscale :** elle permet à de nombreux adhérents de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées à l'association (adhésion et dons éventuels) au cours d'une année civile. Vous devrez pour obtenir cette réduction inscrire la somme dans la case concernant les dons aux associations dans la déclaration de revenus de l'année concernée.

Cette somme est donc à noter à la ligne 7UF de la déclaration 2042 RICI, case intitulée : "Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général". **Les conditions pour obtenir cette réduction** : Dépendre du régime fiscal Français et avoir à payer un impôt car il s'agit d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt (il ne faut pas confondre !)

**Pour l'année 2021 :** toutes les cotisations et /ou dons perçus au titre de l'année 2021 feront l'objet d'un reçu fiscal qui sera établi au printemps 2022 dans le cadre de la déclaration des revenus 2021 cela inclura également les cotisations 2021 envoyées en fin d'année 2020.

Bien cordialement en vous souhaitant une bonne fin d'année ! Pour l'association : **Patrick Herbaut** (secrétaire) et **Ruddy Benezet** (vice-président)

# Bulletin de Cotisation 2022

Association Fous de Palmiers, - Siren : 442 810 644 - Tél : 06 07 74 4014 ou 07 77 23 94 89

Nom ..... Prénom ..... tranche d'âge .....  
Nom conjoint ..... Prénom ..... tranche d'âge .....  
Les éléments ci-dessous sont inchangés. ....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville ..... Région ..... Pays .....  
Téléphone ..... Mobile .....  
Courriel ..... Profession/activité .....

Cotisation + Abonnement « Le Palmier » Individuel et Couple	Tarifs	
France/Dom-Tom 1 AN	39 €	<i>Je règle le montant de ..... € pour l'année ..... par chèque à l'ordre de Fous de Palmiers (pas d'Eurochèques SVP),</i>  <i>Date : .....</i>  <i>Signature : .....</i>  <i>Pour cette adhésion 2022 Je recevrai (avant fin Avril 2023) un reçu me permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt suite au rescrit fiscal (voir les conditions requises pour en bénéficier)</i> <i>Je dispose d'un droit de regard et de rectification concernant les informations personnelles détenues par l'association (fichier informatique à l'usage exclusif de FDP).</i> <i>Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association (consultables sur le site <a href="http://www.fousdepalmiers.com">www.fousdepalmiers.com</a>)</i>
Reste du Monde	47 €	
Etudiant, Chômeur Personnes non éligibles au rescrit fiscal	13 €	
Membre Bienfaiteur (1 an) adhésion incluse	117 €	
Annonces	117 €	
Don à l'association (hors adhésion ou en complément)		

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous allez figurer dans l'annuaire FDP.

**Etudiant, chômeur, personne ne pouvant bénéficier de réduction d'impôt il est nécessaire de joindre un justificatif pour bénéficier du tarif proposé. Merci !**

Les demandes d'adhésion très tardives, nous parvenant au cours du dernier trimestre de l'année de référence (à partir d'octobre 2021), ne prendront effet qu'au mois de janvier suivant

L'association se donne le droit de refuser une demande d'adhésion après examen de la candidature et après avoir effectué les recherches nécessaires justifiant ce refus

## IMPORTANT

Pensez à nous indiquer un changement d'adresse Mail ou de numéro de téléphone car ce sont les seuls moyens à notre disposition pour vous joindre rapidement.

**Si vous souhaitez, en même temps que votre renouvellement, offrir une adhésion à un de vos amis ou un de vos proches veuillez remplir la partie ci-dessous. Merci dans ce cas de faire deux chèques séparés**

**ADHESION PAR PARRAINAGE** (cela est possible jusque fin Juin 2022 ou en même temps que votre renouvellement d'adhésion)

**ADHERENT (LE PARRAIN)** NOM : ..... PRENOM : .....

**LE BENEFICIAIRE DU PARRAINAGE**

NOM : .....PRENOM : .....

CONJOINT : .....

ADRESSE : .....

N° Téléphone : ..... COURRIEL : .....

Adhésion au tarif de (année 2022) suivant l'adresse du bénéficiaire : **39 Euros** (France et Dom-Tom) ou **47 Euros** (reste du monde)

**Veuillez envoyer ce document complété et le(s) chèque(s) à :**

**Secrétariat association Fous De Palmiers**

**Chez Mr HERBAUT Patrick**

**47 rue J.B LEBAS -59493 Villeneuve d'Ascq**